



Abus de confiance - licenciement

Par manchak, le **02/05/2008** à **13:07**

Bonjour

Je suis serveur -barman dans un établissement qui vient d'être vendu à compter du 1er mai. Le repreneur, avant d'avoir essayé de me faire démissionner, me licencie. Il m'avait annoncé que je ne ferais pas mes 2 mois de préavis, ce qui me laissait le temps de retrouver un autre poste. Celui-ci avait envoyé un mail, daté du 10/04/08 à ces futurs clients qu'il serait le nouveau gérant de ce bar et qu'ils seraient deux à travailler dans celui-ci, lui et un autre employé (son nom et prénom étant mentionné dans ce mail).

Je dois recevoir ma lettre de licenciement mardi, et il m'a annoncé que je ne travaillais pas (mieux même il m'a dit que j'étais en vacances à partir du 30 au soir). Hors n'ayant aucune preuve écrite de ces dires je suis passé le voir ce matin afin de mettre cela par écrit. Je ne voulais pas qu'il considère que je fasse un abandon de poste. Là il m'a annoncé que j'étais en congé (repos) et que je reprenais lundi et que je faisais mes mois de préavis. Je le vois lundi pour un rdv sur ma lettre de licenciement.

J'ai l'impression d'avoir été trompé et qu'il m'a menti. Il m'a fait miroiter des choses et maintenant qu'il est patron de cet établissement je suis contraint et forcé de faire ces 2 mois de préavis. Je sais également que l'employeur est le seul à décider si je dois les effectuer ou non.

Je voulais savoir si ce mail pouvait jouer en ma faveur?

Il m'a dit clairement dit que le fait de me licencier lui coûtait beaucoup d'argent et que ça l'embêtait de déboursier une telle somme. Sauf que cela ne le gêne en rien de faire 15 000 euros de travaux.

Merci de m'éclairer